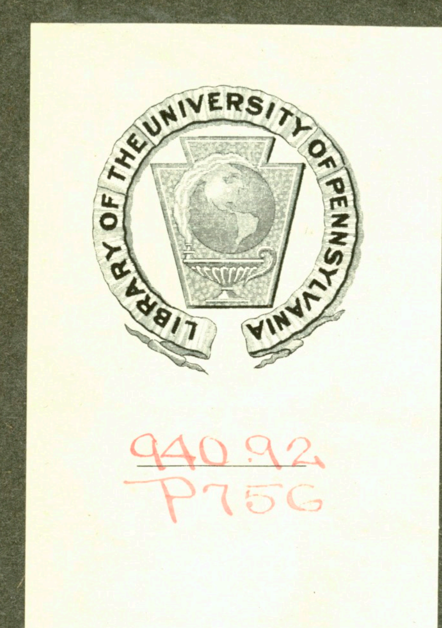
(La) politique économique de l'allemagne en Belgique occupée.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE L'ALLEMAGNE EN BELGIQUE OCCUPÉE

Un document écrasant pour l'administration allemande

Edition du "Bureau Documentaire Belge".
LE HAVRE.
—
1918

BIBLIOGRAPHIE
du BUREAU DOCUMENTAIRE BELGE
DU HAVRE

I. — PUBLICATIONS CONTINUES.

CAHIERS DOCUMENTAIRES : Recueil non périodique des « Notes du B. D. B. » et de textes et documents sur la Belgique et la guerre. Paraît depuis 1915 par séries de 10 livraisons in-8° de 16 pp. (Imprimerie du « Havre-Eclair », 11, rue de la Bourse, Le Havre). (60 livraisons parues).

CURIOSITÉS DE GUERRE BELGES : Feuilles volantes illustrées, paraissant irrégulièrement en éditions française, flamande, anglaise et espagnole. (20 feuilles parues à la fin de 1917). Même imprimerie.

II. — ETUDES DOCUMENTAIRES SANS NOM D'AUTEUR.

LA LÉGENDE DE LA GUERRE DE FRANCS-TIREURS EN BELGIQUE D'APRÈS UN PAMPHLET ALLEMAND ET LE « LIVRE BLANC » DU 10 MAI 1915 : Quelques observations du « Bureau Documentaire Belge » (Note 118). — Broch. in-8°, 42 pp. (21 juin 1915).
(Nombreuses éditions étrangères, notamment : flamande, anglaise, espagnole, italienne, roumaine, portugaise, danoise.)

LES SERVICES SANITAIRES ET HOSPITALIERS DE L'ARMÉE BELGE (2e édition). — Broch. in-8°, 30 pp. — 1916.

LES ÉCOLES D'OFFICIERS DE L'ARMÉE BELGE. — Broch. in-8°, 12 pages. — 1916.

LES CENTRES D'INSTRUCTION DE L'ARMÉE BELGE. — Broch. in-8°, 30 pages. — 1916.

LES CAMPAGNES BELGES AU CAMEROUN ET DANS L'EST AFRICAIN ALLEMAND. — Broch. in-8°, 14 pages. — 1916.
(Existe aussi en édition néerlandaise illustrée. — 1917.)

L'ACTION DE L'ADMINISTRATION BELGE DES CHEMINS DE FER PENDANT L'ANNÉE DE GUERRE 1914-1915. — Broch. in-8°, 16 pages. — 1916. (Epuisé.)

LES VRAIS DESSEINS DE L'ALLEMAGNE SUR LA BELGIQUE : UN MÉMOIRE ET DEUX LETTRES POSTHUMES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL VON BISSING. — QUELQUES RÉFLEXIONS. — Broch. in-8°, 24 pages. (Juillet 1917.)

LE TRAVAIL FORCÉ DES OUVRIERS BELGES EN ALLEMAGNE : Réponse d'un syndicaliste belge à un « travailleur allemand » se disant auteur de la brochure «An die Arbeiter der neutraler Länder», avec préface de MM. E. VANDERVELDE, Ministre de l'Intendance et leader du Parti ouvrier belge, et H. HEYMAN, président de la Confédération des Unions professionnelles, chrétiennes et libres de Belgique. — Broch. in-8°, avec plusieurs fac-similés, 32-VIII pages. — 1917.
(Existe aussi en édition allemande.)

La politique économique de l'Allemagne en Belgique occupée.

Un document écrasant pour l'administration allemande.

Quoique les diverses exactions des autorités militaires allemandes eussent été portées au fur et à mesure à la connaissance de l'opinion publique universelle, le gouvernement allemand, se rendant compte de ce que son attitude était particulièrement odieuse vis-à-vis d'une petite puissance neutre dont elle avait violé la neutralité et envahi le territoire, a toujours maintenu une série d'affirmations qui peuvent se résumer comme suit :

« L'Allemagne a honnêtement essayé de rétablir en Belgique » occupée des conditions de vie normales pour la population » civile et a fait, dans une pensée d'humanité, tout ce qui était » possible pour rétablir la vie économique et industrielle du pays. »

Le Gouvernement belge est entré en possession d'un document allemand de la plus haute valeur probante qui démontre, après bien d'autres preuves, la parfaite fausseté de ces allégations.

Il s'agit du compte-rendu officiel de la première réunion ou conférence tenue à Bruxelles, dans la salle du Sénat, le 19 juin 1915, par un organisme spécial allemand, la « Commission économique allemande pour la Belgique », avec un organisme administratif d'occupation, la « Commission économique près le gouvernement général en Belgique ».

Cette réunion remonte donc à la première année du régime d'occupation dont elle a eu pour but de fixer les bases économiques.

Les hautes autorités qui y ont assisté, notamment le gouverneur général von Bissing, de hauts fonctionnaires, comme von Lumm, commissaire général pour les Banques, von der Lancken, chef de la section politique, etc., etc., des industriels d'une réputation mondiale comme Kirdorf, y ont émis librement des appréciations et tracé des directives pour l'œuvre allemande à entreprendre au point de vue économique en Belgique. La presse allemande de l'époque a signalé cette réunion, mais aucune précision suffisante n'avait encore été donnée au sujet de ce qui s'y était dit.

Actuellement, le compte-rendu officiel allemand en est connu et a permis de combler les lacunes intentionnelles des informations primitives.

On y voit les futurs acteurs du drame économique de l'occupation expliquer eux-mêmes à l'avance la pièce qu'ils avaient décidé de jouer en Belgique et qu'ils y ont effectivement jouée. Eux-mêmes révèlent, dans l'abandon d'une réunion dont rien ne devait transpirer au dehors, l'esprit qui animait dès lors les actes du gouvernement général allemand.

Il est nécessaire, en présence des dénégations persistantes opposées par l'Allemagne aux accusations élevées contre elle à propos de sa politique économique en Belgique occupée, de faire connaître au moins en résumé et par extraits, ce qui s'est dit et ce qui a été résolu dans la réunion du 19 juin 1915.

***

Le gouverneur général von BISSING a pris soin en ouvrant la séance, de définir lui-même l'idée maîtresse de la politique allemande en Belgique occupée.

Il commence par un tableau d'ensemble de l'état de l'agriculture et de l'industrie, dont les détails sont déjà significatifs :

« La situation agricole en Belgique, dit-il, est excellente. De » grandes quantités de produits, notamment de légumes, ont été » envoyés en Allemagne (par exemple 300.000 kilogs de chicorée » au cours du printemps). Des mesures sont prises pour envoyer » en Allemagne des quantités suffisantes de fruits et même de » beurre... »

« L'industrie a souffert davantage. La Belgique est un pays » d'exportation et les débouchés sont fermés ; les matières premiè» res manquent, en partie parce que, avant mon administration, » au début de la guerre, elles ont été enlevées sans ménagement. » D'ailleurs, des milliers de machines ont été transportées de BEL» GIQUE en ALLEMAGNE pour servir à la fabrication de munitions ».

Puis il annonce ce qu'il veut : « relever l'industrie en Belgi» que » et « pour pouvoir agir en connaissance de cause, il a nom» mé une commission économique » (c'est celle qui est réunie devant lui). Mais il ajoute aussitôt qu'il entend aussi par là « travail» ler dans l'intérêt de l'Allemagne » et qu'en réalité son but est double :

« Pour pouvoir travailler dans l'intérêt de l'ALLEMAGNE, dit-il, » il faut que cette commission soit aidée par les représentants les » plus autorisés de l'industrie allemande. C'est cette pensée qui » a présidé à votre convocation ici. J'ai un but double : d'abord, le » bien de la Belgique — un citron pressé n'a plus de valeur ; une » vache morte ne donne plus de lait. Mais il faut aussi éviter que » le relèvement de l'industrie belge nuise à l'industrie allemande.

» A cet égard, un compromis doit pouvoir être trouvé, quel que
» doive être l'avenir de la Belgique — avenir dont je demande au
» orateurs de ne pas s'occuper en ce moment. »

Cette belle déclaration était malheureusement mensongère. Pour être sincère, le général von Bissing eut dû renverser les termes de son programme et dire que sa politique d'occupation s'inspirait de ce double principe :

« Exploiter le pays pour les besoins de l'industrie de guerre
» allemande ;
» Ne le relever économiquement de ses ruines que dans la me-
» sure où le permettrait l'intérêt de la concurrence de l'industrie
» et du commerce allemands. »

La suite de la discussion corroborée par tous les événements qui se sont succédé en Belgique depuis lors, montre qu'en réalité, c'est l'intérêt de l'Allemagne qui a été prédominant dans l'esprit des autorités allemandes, et que l'intérêt belge y a été résolument sacrifié.

***

Le baron von der LANCKEN, chef de la section politique, répète d'abord et confirme les principes énoncés par le gouverneur-général :

« Le relèvement du commerce avec l'étranger présentait un
» double intérêt : l'intérêt belge (occuper les ouvriers et assurer
» ainsi la tranquillité derrière le front) ; — l'intérêt allemand (fa-
» brication de produits utiles à l'Allemagne, mais sans nuire à
» l'industrie allemande). »

Après lui, le Dr. von LUMM, commissaire général pour les Banques :

« L'ANGLETERRE, dès le début, nous a fait une guerre économi-
» que sans merci. Les filiales anglaises des banques allemandes
» ont été frappées tout d'abord. C'est en Belgique surtout que nous
» avions le moyen de prendre des mesures de représailles. Nous
» avions intérêt, tout d'abord, à placer sous le contrôle de l'admi-
» nistration allemande, les relations financières internationales de
» la BELGIQUE. Il fallait empêcher le transfert de valeurs de BELGI-
» QUE vers les pays ennemis. Il fallait maintenir la BELGIQUE en
» état d'entretenir l'armée d'occupation et de porter une part des
» charges générales de la guerre. C'est pour cela que fut établi le
» contrôle des banques. »

Un long rapport descriptif du Dr. JUNGST, haut fonctionnaire allemand, sur les ressources économiques générales de la Belgique avant la guerre ,ouvre ensuite la discussion pratique sur l'objet de la réunion.

Aussitôt se lève un représentant de la « Commission de guerre pour l'industrie allemande », M. SCHWEIGHOFFER, impatient,

dit-il, de prendre position au nom de l'industrie allemande avant d'entendre les autres rapports. Lui aussi est d'accord avec le gouverneur von Bissing sur la règle à suivre dans la question du relèvement économique de la Belgique.

Mais tout en insistant sur la nécessité d'y procéder, il déclare nécessaire de tenir compte, dans toutes les mesures prises, de l'influence qu'elles pourraient avoir sur les conditions économiques actuelles de l'Allemagne.

« Il est suffisamment connu, dit-il, que les circonstances qui » donnaient à la Belgique avant la guerre une si grande puissance » de concurrence et en faisaient un adversaire si dangereux pour » l'Allemagne sur le marché mondial, étaient ses forces travail- » leuses à bon marché, la charge sociale faible de l'industrie, » comme la charge fiscale faible et il est actuellement, pendant la » guerre, hors de doute que c'est la question de la réglementation » des débouchés pour la production belge, la question de l'obten- » tion des matières premières et auxiliaires et avant tout la ques- » tion de l'émigration, et du transport des ouvriers belges en » Allemagne, qui influencent immédiatement les obligations éco- » conomiques de guerre qui existent actuellement pour l'industrie » allemande. »

M. KIRDORF, l'un des représentants de l'industrie allemande, applique immédiatement les préceptes qui viennent d'être énoncés à l'industrie charbonnière.

Il approuve qu'on ait pu rétablir en partie la production charbonnière belge parce que, dit-il, « elle ne constitue pas une concurrence pour l'industrie allemande ». Du reste, il est d'avis que cette production doit servir en premier lieu aux buts militaires de l'Allemagne, en second lieu seulement aux besoins des consommateurs belges ; enfin, le surplus devra être utilisé de nouveau pour des intérêts allemands, notamment pour l'exportation vers les pays neutres. M. KIRDORF cite parmi ceux-ci : 1° la Scandinavie de qui, en échange du charbon envoyé de Belgique, on pourra obtenir qu'elle maintienne son exportation de minerais vers l'Allemagne, et 2° la Hollande, de qui l'Allemagne attend qu'elle assure le transit vers la Scandinavie.

M. KIRDORF répète, en terminant, que le débat doit aboutir à une conclusion pratique, à savoir de « traiter l'industrie charbonnière belge d'une manière absolument en harmonie avec les intérêts allemands ».

Le représentant spécial de l'autorité allemande pour cette matière, M. BORNHARDT, s'empresse de rassurer les charbonniers allemands. La centrale allemande des charbons qui a été créée en Belgique et qui monopolise tous les produits, s'est, entre autres choses, dit-il, « occupée d'une façon générale de protéger les intérêts allemands aussi bien pour la direction de la production que pour la répartition des produits ». Sur un million de tonnes environ de production mensuelle présente des houillères belges, 150.000 tonnes sont prélevées mensuellement pour des buts mili-

taires ; 700.000 tonnes environ, pour les besoins du pays ; 100 à 200.000 tonnes sont exportées par la centrale allemande vers l'Allemagne et les pays neutres.

***

Un exemple plus frappant encore de la manière dont l'autorité allemande comprend et applique le principe de « relever l'industrie belge sans nuire à l'industrie allemande » est fourni par la discussion de ce qui concerne l'industrie du ciment.

Cette industrie était très prospère en Belgique avant la guerre. La Belgique produisait et exportait en quantités considérables du ciment Portland artificiel et du ciment Portland naturel, qui faisaient à l'étranger une victorieuse concurrence aux ciments allemands : portland artificiel et ciment de laitier.

M. K. von BORSIG, membre de l'administration allemande en Belgique, expose la situation, non sans laisser percer quelque dépit à la constatation de l'infériorité de la concurrence allemande vis-à-vis de la Belgique en cette matière.

Il avoue que, parmi les causes principales de l'arrêt et de la difficulté de la reprise du travail, il y a le fait que « les fabriques allemandes se trouvant actuellement dans une situation malaisée protestent énergiquement contre toutes les tentatives pour faire revivre l'industrie belge ».

Il s'agit, qu'on veuille le noter, du sort d'une industrie belge comprenant 70 usines, ayant produit en 1913, 1 1/2 million de tonnes, représentant une valeur d'environ 40 millions de francs.

Puis M. von BORSIG, traçant la ligne de conduite à suivre, dénonce le danger que les bas prix de vente du ciment belge, en cas de reprise de la fabrication, feraient courir à la concurrence allemande après la guerre sur le marché américain ; et il conclut en conseillant positivement de ne pas faire revivre l'industrie belge :

« Dans ces circonstances, dit-il, il semble logique d'adopter » une attitude d'expectative en ce qui concerne la reprise de l'in- » dustrie belge du ciment. »

Un des magnats de l'industrie allemande du ciment, M. von PRONDZINSKI, fait naturellement chorus à cette déclaration.

Et en quels termes !... Il faut citer :

Après s'être plaint avec amertume des succès du ciment belge qu'il a le mauvais goût d'attribuer à des manœuvres frauduleuses, M. von PRONDZINSKI montre sans vergogne les sentiments qui animent l'industrie allemande du ciment dans cette affaire :

« Si l'on envisage la remise en activité d'usines belges, il faut » tenir compte de la situation particulièrement mauvaise dans » laquelle se trouve l'industrie allemande. J'ai moi-même quatre

» usines dont une seule en activité et elle produit plus de ciment » que je ne puis en vendre. Si la BELGIQUE recommence à produire, » ce pays est complètement perdu pour nous comme débouché.

» S'il était nécessaire pour des raisons sociales de reprendre la » production à certains endroits, on n'aurait rien à objecter au » point de vue humanitaire, mais l'interdiction d'importation » devrait subsister. La BELGIQUE ne devrait pas pouvoir en tous » cas produire plus que ce qu'elle consomme.

» La demande pourrait devenir assez importante, car de grandes » constructions sont en perspective par suite des dommages causés » par la guerre, par exemple à LOUVAIN. »

Après un échange de vues avec von BORSIG, il (M. de Prondzinski) insiste à nouveau, ainsi s'exprime le compte-rendu officiel, sur le fait que l'exportation vers la HOLLANDE a presque cessé et que les intérêts nationaux allemands exigent que l'ALLEMAGNE puisse revendiquer l'importance hollandaise du ciment qui venait anciennement de BELGIQUE.

Ainsi une considération devait primer toutes les autres dans la question de la remise en activité de l'industrie belge du ciment comme du charbon : ne pas nuire aux intérêts de concurrence de l'industrie allemande et même leur sacrifier délibérément les droits de la première. (1)

Il ne s'agissait donc pas, comme le disait le général von Bissing de trouver un palliatif aux maux de la guerre pour un pays injustement envahi et livré aux horreurs des combats : il s'agissait avant tout de profiter de l'occupation du territoire belge pour exploiter à fond toutes ses ressources et lui enlever ses richesses au profit de l'Allemagne.

***

Cette politique s'accuse avec la même netteté dans la partie de la discussion qui traite des réquisitions.

La commission économique, en effet, s'est aussi occupée de ce sujet important qui se rattachait, d'ailleurs, par de multiples liens à la question de la reprise des affaires dans le pays occupé.

---

(1) La préoccupation égoïste des industriels allemands de profiter de la situation dans laquelle la Belgique s'est trouvée plongée par suite de la guerre, a été cyniquement avouée dans une étude du Dr. GOETZE, de Berlin, syndic de l'Union des industriels verriers de l'Allemagne, parue dans la *Wirtschaftsztg. der Zentralmächte* (10 novembre 1916) (citée par F. Passelecq, dans « *Les Déportations belges à la lumière des Documents allemands* ». Berger-Levrault, Paris, 1917, p. 165). — GOETZE y constate avec une satisfaction évidente que l'amélioration de l'industrie verrière allemande était le résultat des efforts des industriels en vue d'éliminer la concurrence belge en Allemagne et dans les Etats neutres. Les verriers allemands ont obtenu de l'administration civile impériale le retrait de mesures destinées à rendre l'activité aux verreries belges et la promulgation d'une interdiction d'importation de transit et d'exportation de verres belges.

On sait que la Convention de La Haye limite formellement le droit des autorités militaires ennemies en matière de réquisitions et de services : elles ne peuvent exiger de prestations en nature qu'en proportion des ressources du pays et sans obliger les populations à prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie.

L'armée allemande n'a pas tenu compte de ces prescriptions : les membres de la commission économique sont obligés d'en faire l'aveu à plusieurs reprises.

On a vu plus haut la déclaration explicite du gouverneur général von BISSING :

« Les *matières premières manquent*, en partie parce que, avant » mon administration, au début de la guerre, *on les a enlevées* » *sans ménagement.* D'ailleurs *des milliers de machines ont été* » *transportées de Belgique en Allemagne* pour servir à la fabrica- » tion de munitions. »

Les déclarations de M. LANGEN et de M. von LUMM ne sont pas moins significatives.

M. LANGEN est à la réunion l'un des représentants des autorités allemandes ; il dit à propos de l'industrie cotonnière :

« Situation actuelle : Fin janvier (1915), l'ensemble des exis- » tences en coton fut réquisitionné et on commença immédia- » tement le transport et environ 13 millions de kgs., soit 65.000 » balles, furent exportées en ALLEMAGNE. Quand en mai on cessa » le transport, il restait encore environ 10.000 balles à GAND, prin- » cipalement du coton de FLANDRE ORIENTALE. Plusieurs usines » sont arrêtées et les autres travaillent avec 1/4 à 1/3 de leurs » fuseaux 24 heures par semaine. On espère pouvoir se procurer » du coton américain par petites quantités par la HOLLANDE.

» En janvier (1915), on a saisi dans les territoires de l'étape, » 4 millions 300.000 kgs. de fil et une partie en a été vendue à des » firmes allemandes. Pour permettre aux tissages belges de main- » tenir leur exploitation dans des proportions réduites, on leur a » rendu plus tard 1.400.000 sur les quantités saisies qui furent » ajoutés par la commission économique de GAND au fil nouvelle- » ment produit par les filatures et réparti aux tissages, de façon à » maintenir une réserve de 5 millions de kgs. Les frais de produc- » tion se sont accrus considérablement comparativement à la » période normale. Toute la production est prise par la Commis- » sion économique. On a trouvé dans les tissages de grandes quan- » tités de marchandises convenant pour les besoins de l'armée, qui » furent saisies en grande quantité et employées notamment pour » la fabrication de sacs à sable. »

Parlant des tissages, M. LANGEN dit :

« En août (1914) toutes les matières premières furent saisies, » mais libérées quinze jours plus tard. Les fabricants vendirent » leur laine pour échapper à une nouvelle saisie. La plupart des » installations sont actuellement arrêtées. Quelques-unes seule- » ment travaillent de trois à six jours, de façon très réduite.

» L'obtention des matières premières est impossible actuelle-
» ment. On ne pourrait éventuellement se procurer que des effilo-
» chés et ce en quantités restreintes.

» Le nombre total des ouvriers qui était avant la guerre de
» 14.347 pour 137 usines, n'était plus en avril que de 3.550. Ce
» nombre a encore diminué depuis et il n'y en a plus actuellement
» que environ 2.500 occupés. Les ouvriers sont en général calmes
» et sont soutenus par la ville et en grande partie par les indus-
» triels. Il n'y a comme expédition que de temps en temps quelques
» wagons aux grossistes.

» Les frais de production se sont élevés d'une façon formi-
» dable. Le travail n'est rémunérateur pour aucune usine. La
» vente à l'intérieur est mauvaise. Les grandes usines PELTZER et
» FILS et IVAN SIMONIS ont refusé de travailler pour l'armée.

» L'exportation est pour ainsi dire impossible actuellement. Une
» reprise de l'industrie cotonnière belge semble impossible par
» suite du manque absolu de matières premières. »

Parlant de l'industrie du chanvre :

« Les matières premières furent saisies et transportées en
» partie. De même les approvisionnements de fil, mais ils furent
» libérés pour couvrir les besoins des tissages locaux. ».

Parlant de l'industrie du jute :

« Il n'y a plus de matières premières actuellement. Toutes les
» filatures sont arrêtées, sauf une à ROULERS et une à GAND. Cette
» dernière devra fermer dans une semaine. Les fils fabriqués main-
» tenant sont saisis et envoyés en ALLEMAGNE.

» Il y a 11 tissages mécaniques dans les FLANDRES et deux
» dans le HAINAUT où il y a également sept tissages à main.

» 16.000 ouvriers sont occupés.

» Les installations sont pour la plupart arrêtées faute de fil
» L'envoi vers l'intérieur est très faible, l'exportation interdite.
» sauf vers l'Allemagne. Il n'y aura pas de reprise possible pen-
» dant la guerre, à cause du manque de matières premières. »

M. von LUMM, autre représentant de l'autorité allemande, avoue de son côté que la valeur des marchandises réquisitionnées et non encore payées s'élève à **plus d'un milliard.**

Il convient de se rappeler que cette déclaration est faite le 19 juin 1915, dix mois et demi après l'entrée des Allemands sur le territoire belge.

***

On a vu par les déclarations des divers orateurs mentionnés ci-dessus, à quel point toute l'industrie et les matières premières se trouvant en Belgique furent utilisées par l'Allemagne pour les besoins de l'armée, donc dans un but militaire. L'Allemagne elle-même manquant de main-d'œuvre pour son industrie de guerre à

raison de l'importance de ses levées militaires, imagina d'emprunter des ouvriers à la Belgique. C'est là l'origine de la déportation en masse d'ouvriers belges, pratiquée à partir d'octobre 1916, mesure draconienne que le gouvernement allemand, travestissant la vérité, a représenté comme une mesure humanitaire conçue pour remédier à la plaie sociale du chômage en Belgique occupée.

La vérité à cet égard est rétablie par les déclarations maintenant connues des représentants autorisés de l'administration et de l'industrie allemande, faites à la réunion du 19 juin 1915 de la Commission économique. Ces déclarations sont d'autant plus probantes qu'elles sont antérieures à la mise en application du système et qu'elles dévoilent dans leur premier état les intentions de l'autorité allemande.

M. ROCHLING, métallurgiste, représentant de la grande industrie allemande, comparant la situation de celle-ci à celle de l'industrie belge, note que la question de la main-d'œuvre joue le plus grand rôle dans la production des minerais dont ont besoin les hauts-fourneaux allemands.

« On a déjà essayé, dit-il, d'employer des prisonniers de guer-
» re : en LORRAINE notamment il y en a deux pour trois ouvriers
» allemands, mais on ne peut les employer que comme traîneurs
» et non comme abatteurs. Les difficultés de main-d'œuvre sont
» tellement importantes que nous attachons la plus grande impor-
» tance à obtenir de BELGIQUE une très grande quantité d'ouvriers
» et surtout à ce que les ouvriers puissent venir en ALLEMAGNE avec
» leurs familles. En temps de paix, environ un million d'ouvriers
» étrangers travaillent dans l'industrie allemande et il est problé-
» matique de savoir s'ils reviendront. »

Le GOUVERNEUR GENERAL répond à cela, dit le compte-rendu, que la question a déjà été examinée, mais qu'on n'a pas encore atteint de résultat favorable.

Sur ce préambule s'ouvre la discussion pratique de la question.

M. BITTMAN, représentant des autorités allemandes, s'exprime ainsi :

« A l'inverse du manque d'ouvriers qui existe en ALLEMAGNE,
» le chômage est très important en Belgique. Environ 500.000 ou-
» vriers belges sont inactifs. Sur une proposition venant du Minis-
» tère de la Guerre, le gouverneur général s'est occupé de cette
» question et a fait savoir aux intéressés allemands qu'ils pouvaient
» s'adresser à BRUXELLES en cas de besoin d'ouvriers. De nom-
» breux groupements ont envoyé des représentants. La question
» est apparue cependant rapidement comme très complexe. On
» croyait erronément en ALLEMAGNE qu'il était possible de mettre à
» la disposition de l'industrie allemande tout simplement tel nom-
» bre d'ouvriers de l'une ou de l'autre spécialité.

» L'industrie allemande ne trouvera d'ouvriers belges que par
» un enrôlement systématique ; il faut éviter l'apparence d'une
» intervention d'une autorité quelconque, car cela provoquera im-

» médiatement dans les classes ouvrières, une réaction nationa-
» liste. Les intérêts militaires accrurent encore la difficulté ; il
» n'était pas possible d'envoyer sans plus des ouvriers en ALLE-
» MAGNE.

» Le Ministère de la Guerre demanda qu'ils soient mis sous
» contrôle sévère. On demanda même parfois qu'avant leur départ
» pour l'ALLEMAGNE, on exige des ouvriers la signature d'un con-
» trat.

» Une série d'entreprises allemandes, principalement l'indus-
» trie du fer, se sont adressées à la BELGIQUE et l'administration
» s'est mise à la disposition de leurs agents pour les aider dans
» leur travail d'enrôlement. Le choix de ces agents était très diffi-
» cile. On envoya parfois des directeurs ou des chefs d'équipe.
» Dans la plupart des cas, les pourparlers n'aboutirent pas à des
» contrats d'engagement. D'autres difficultés s'y ajoutèrent, on
» constata rapidement que les agents n'étaient pas toujours à la
» hauteur. Certains d'entre eux, qui voulaient arriver à tout prix
» à un résultat, offrirent des salaires très élevés et provoquèrent
» dans la région de LIÉGE notamment, une grande agitation. Il y
» eut des grèves. L'irritation de l'opinion publique et la nécessité
» d'intervention des autorités locales firent que celles-ci ne virent
» pas d'un bon œil le travail d'enrôlement. Et ceci eut pour con-
» séquence d'obliger d'examiner s'il ne serait pas préférable d'uni-
» fier le travail d'enrôlement et on a déjà commencé à agir dans
» ce sens. Quand de nouveaux agents vinrent en Belgique et de-
» mandèrent des renseignements, on leur signala qu'il serait plus
» pratique de se mettre en contact avec le groupement qui fut orga-
» nisé et de travailler la main dans la main. J'insiste sur ce point,
» car ce n'est qu'ainsi qu'on parviendra à transférer en ALLEMAGNE
» un pourcentage assez élevé des centaines de mille ouvriers qui
» ne trouvent pas de travail ici. »

Le GOUVERNEUR GENERAL : « Je suis d'avis que la question
» de la main-d'œuvre a une importance toute spéciale pour la BEL-
» GIQUE comme pour l'ALLEMAGNE. Je ne puis que me réjouir si
» réellement un nombre important d'ouvriers sont transférés avec
» leurs familles en ALLEMAGNE ; mais on ne peut pas continuer à le
» faire aussi maladroitement qu'on l'a fait jusqu'à présent.

» Je demande qu'on ne vienne pas en BELGIQUE avec l'espoir
» d'avoir en deux ou trois jours quelques milliers d'ouvriers avec
» soi et de retourner en ALLEMAGNE. Il ne faut pas non plus en-
» voyer des agents qui trompent les ouvriers en leur faisant entre-
» voir des choses qui ne seront jamais réalisées. Je demande qu'on
» forme un groupement qui établira, d'accord avec le Gouverne-
» ment général, un programme pour le travail de transfert des ou-
» vriers belges en ALLEMAGNE. J'ai eu jusqu'à présent l'impression
» qu'une très forte répugnance existait chez les ouvriers belges à
» être transférés, même quand il s'agissait de bons salaires ; si
» cela a changé, cela dépend probablement de ce que j'ai agi sur
» le COMITÉ DE SECOURS ET D'ALIMENTATION, qui était un des princi-
» paux obstacles à la possibilité de ramener l'ouvrier au travail.

» J'ai fait dire très énergiquement à ce Comité que j'interviendrais
» sévèrement s'il continuait à secourir des ouvriers qui ne vou-
» laient pas reprendre leurs occupations et à leur donner de l'ar-
» gent, notamment quand ils refusaient d'accepter du travail en
» ALLEMAGNE. J'ai obtenu de la direction de ce Comité qu'elle ne
» donnera plus gratuitement du pain aux ouvriers, mais seulement
» que les ouvriers devront payer le pain avec leurs salaires. »

Ces déclarations se passent de commentaires. Alors que l'Allemagne a fait prétendre à l'étranger et dans sa propre presse que les ouvriers belges transférés en Allemagne sur engagement extorqué par ruse, menace ou violence, y étaient allés en travailleurs libres et y jouissaient de bonnes conditions de salaires et de nourriture, on a ici l'aveu officiel qu'ils ont été odieusement trompés par des agents d'embauchage. On avoue aussi que la classe ouvrière belge éprouvait la plus grande répugnance à travailler pour l'ennemi et qu'on s'efforçait à vaincre cette répugnance en la prenant par la faim, en interdisant au Comité de secours et d'alimentation de ravitailler les malheureux qui refusaient d'accepter du travail en Allemagne.

***

Vers la fin de la séance, la discussion se renoue sur cette même question de l'emploi de la main-d'œuvre belge en Allemagne, au besoin par voie de contrainte.

M. RAHZEN, représentant de l'industrie allemande, prend la parole pour demander dans quelle mesure et dans quelles conditions l'industrie belge des machines est encore en état de travailler. Il demande aussi :

« Si elle a la possibilité d'encore livrer à l'ALLEMAGNE et sur-
» tout à la Hollande et par la Hollande aux marchés transocéani-
» ques, et enfin dans quelle mesure les usines belges sont en
» état d'occuper leurs ouvriers. Cette dernière question, dit-il, est
» particulièrement intéressante pour l'industrie allemande des
» machines, qui manque terriblement de main-d'œuvre. Il y au-
» rait lieu d'examiner s'il serait possible de transférer une partie
» des ouvriers belges en ALLEMAGNE et éventuellement dans quelles
» conditions.

« Je sais qu'on rencontrera particulièrement des difficultés
» chez les ouvriers des ateliers de constructions pour les décider
» à se transférer provisoirement en Allemagne parce que l'indus-
» trie belge des machines fait de grands sacrifices pour entretenir
» ses ouvriers spécialistes. Il serait de l'intérêt de l'industrie alle-
» mande d'examiner la question pesée antérieurement par le gou-
» verneur général à savoir si on ne devrait pas réduire l'aide qui
» leur est accordée par les Communes et les neutres et spéciale-

» ment le Comité de secours américain. Je serais très heureux si » on pouvait faire dans cet ordre d'idées à l'industrie allemande » des déclarations rassurantes. »

M. von BORSIG, (représentant des autorités allemandes) répond qu'il y avait, en Belgique, 12 fabriques de locomotives et 12 fabriques de machines ; elles sont toutes plus ou moins arrêtées. Il n'y a plus que quelques commandes anciennes et des commandes récentes pour quelques locomotives pour les lignes vicinales. Les ateliers refusent de travailler pour l'administration allemande des chemins de fer.

Ce refus existe aussi bien de la part des ouvriers que des industriels. Les deux parties sont très unies dans cet ordre d'idées et ne feront, pendant la guerre, aucun travail, même si elle durait encore des années. Les usines préfèrent beaucoup aider les nombreux ouvriers que de les laisser travailler pour l'ALLEMAGNE. On ne pourrait avoir du succès que par des mesures de contrainte militaire.

Le gouverneur général von BISSING se charge de conclure et clôture la discussion par l'avis que voici :

LE GOUVERNEUR GENERAL : « La plus grande résistance » se rencontre dans l'industrie des machines, car les travaux y » sont les plus dépendants des besoins de guerre. Nous avons » rencontré de nombreuses difficultés ; elles ont été augmentées » par le fait que, spécialement dans l'industrie des machines, de » nombreuses machines avaient été enlevées. Je ne veux pas ap- » précier si on a bien fait de faire cela dès le début d'une façon » aussi intense. Je pense que si l'on avait plus tenu compte des » circonstances, il eut été possible d'organiser l'industrie des ma- » chines en faveur des intérêts allemands. La résistance est en » tous cas très grande. Il est exact qu'elle est plus grande chez » les propriétaires que chez les ouvriers et comme ils secourent » ceux-ci avec les capitaux relativement importants qu'ils ont à » leur disposition, il ne sera pas facile de transférer les ouvriers » de cette industrie en Allemagne.

« Exercer une pression dans cet ordre d'idées sur les ouvriers, » rencontrera des inconvénients au point de vue militaire et pro- » voque mes très vives préoccupations. Nous avons fait un essai » avec les ouvriers des chemins de fer, qui a complètement échoué. » Un autre essai a donné de meilleurs résultats ; la branche des » chemins de fer manquait très fort d'ouvriers et il semblait, ce » qui n'est pas tout à fait confirmé, que la réparation du matériel » des chemins de fer ne pourrait pas se faire. Des ouvriers qui » avaient montré une mauvaise volonté évidente ont été transféré » en ALLEMAGNE comme prisonniers civils. Je me suis adressé aux » camps de prisonniers et leur ai demandé de forcer énergique- » ment ces ouvriers au travail. Après un certain temps, on a de- » mandé aux ouvriers s'ils étaient prêts à signer un engagement » pour pouvoir reprendre leur travail en BELGIQUE comme ouvriers » libres. Tous ont signé et si le Ministère de la Guerre me sou- » tient, ils rentreront incessamment dans les ateliers et repren- » dront le travail ».

Ces aveux, notons-le, sont tombés des lèvres du même gouverneur général von Bissing qui, dans son interview avec le correspondant du *New-York Times* (N° du 12 novembre 1916) et dans la correspondance échangé avec le Cardinal Mercier en octobre-novembre-décembre 1916 au sujet des déportations d'ouvriers belges, faisait tant état de l'humanité de la politique allemande en Belgique, de la sollicitude de son administration pour la classe ouvrière belge.

Il reconnaît ici, sans ambages et presque avec fierté, qu'il a avec succès, prescrit d'employer la torture pour réduire la résistance des ouvriers, réfractaires par devoir patriotique à tout travail pour les besoins militaires de l'ennemi.

Il y a lieu de se rappeler que le travail auquel des ouvriers belges ont été ainsi forcés, était la réparation du matériel de chemins de fer, c'est-à-dire qu'en les obligeant à ce travail, on les contraignait à collaborer d'une façon directe à l'organisation des transports militaires allemands.

C'est le système allemand de la terrorisation et du mépris du droit qui se révèle dans toute sa hideur.

CONCLUSION

Telles sont les idées directrices arrêtées par la Commission économique dans sa réunion du 19 juin 1915 pour servir de guide à l'administration allemande.

Elles forment le plan complet de la politique économique suivie par l'Allemagne en Belgique occupée. Elles permettent de se rendre compte que cette politique se confond avec un pillage systématique des ressources du pays non seulement en matières premières, mais même en hommes, en « matériel humain » comme disent les Allemands.

Les événements ultérieurs ont prouvé à quel point la réunion porta ses fruits.

On peut donc définitivement fixer, en présence de pareils aveux, quelques points qui sont maintenant acquis à l'histoire sans contestation possible :

1° L'Allemagne n'a contrairement aux Conventions de La Haye, tenu aucun compte des besoins du pays et a enlevé en Belgique sans aucun ménagement tout ce qui lui tombait sous la main en fait de matières premières, de produits manufacturés et même de machines (von Bissing, Langen) ;

2° L'Allemagne n'a pas hésité à modifier la constitution économique du pays, à le paralyser et à lui nuire, dans l'intérêt de concurrence et pour le plus grand bénéfice de l'industrie allemande (von Bissing, von Prondzinski, von der Lancken).

La politique d'exploitation à outrance et d'écrasement économique (*Raubwirtschaft*) s'est étendue à des industries n'ayant qu'un rapport indirect avec la guerre telles que les fabriques de ciment

(von Börzig, von Prondzinski), et même à des industries sans aucun rapport avec la guerre, telles que la verrerie, où toute intervention restrictive de l'administration allemande était absolument injustifiable (Dr. Goetze).

3° L'Allemagne a employé les produits belges réquisitionnés ou monopolisés comme un objet d'échange à son profit vis-à-vis de tierces puissances, comme la Suède ou la Hollande pour obtenir d'elles des matières premières indispensables à la guerre (Kirdorf).

C'est là une véritable réquisition d'échange ; réquisition indirecte, à deux temps peut-on dire. Un pareil procédé fait de l'idée même de la réquisition une dérision et la pose d'emblée comme dépourvue absolument de toute limite. En effet, s'il ne faut pas apprécier l'objet réquisitionné en lui-même, mais uniquement pour sa valeur d'échange, en vue de permettre à la puissance occupante de se procurer les objets dont elle a besoin dans d'autres pays, on ne voit pas où les réquisitions devraient s'arrêter ;

4° Le rapt économique s'est étendu à la main-d'œuvre et il est définitivement établi que le motif pour lequel il a été procédé aux déportations d'ouvriers belges c'est que l'Allemagne voulait à toute force, se procurer de la main-d'œuvre pour ses industries de guerre, et pour son industrie privée (Dittmann, Rahzen, von Börsig, von Bissing). On a l'aveu, en effet, de la bouche même du gouverneur général von Bissing, des moyens de contrainte divers pratiqués systématiquement sur les ouvriers belges en vue de les forcer à travailler pour les Allemands.

Ainsi se trouve réduite à néant l'allégation toujours répétée par le gouvernement allemand que les déportations ont eu lieu afin de remédier, dans une pensée d'humanité, au chômage des ouvriers belges. Ce chômage était la conséquence directe de la politique de pillage économique instaurée par l'Allemagne et il lui a servi ensuite de prétexte pour couvrir d'une justification hypocrite l'institution d'un véritable esclavage industriel au profit de ses industries de guerre.

5° L'Allemagne n'a pas hésité à introduire en Belgique, pays neutre, des mesures financières à titre de représailles contre les mesures prises par les pays belligérants, l'Angleterre et la France, au sujet des filiales des banques allemandes sur leur territoire (von Lumm).

6° Enfin, le gouvernement allemand a entendu utiliser toutes les ressources financières du pays neutre envahi et occupé pour entretenir l'armée d'occupation et pour faire supporter à la Belgique une part des dépenses générales occasionnées à l'Allemagne par la guerre (von Lumm).

L'ensemble des actes de réalisation de cette politique constitue l'infraction la plus caractérisée au droit des gens tel qu'il a été défini par les Conventions de La Haye qui portent la signature de l'Allemagne.

Cette politique constitue aussi un défi à l'équité la plus élémentaire.

En effet, les prescriptions de la Convention de La Haye qui limitent le droit de réquisitions en nature et d'exigence de service dans le chef des autorités militaires de l'armée occupante, sont basées sur l'hypothèse d'une invasion effectuée sur le territoire d'un belligérant ayant la qualité d'ennemi ordinaire.

La Belgique n'avait pas cette qualité. Elle était une nation neutre, fidèle aux traités, attaquée et envahie au mépris de la foi jurée et sans qu'elle eût donné à l'agresseur aucun motif de guerre. C'est l'injustice même de l'Allemagne qui l'a contrainte à prendre les armes et qui l'a jetée malgré elle dans les horreurs de la guerre, pour la défense de son indépendance. D'après la Convention de La Haye, l'Etat neutre, en repoussant par la force l'agression contre sa neutralité et l'envahissement de son territoire, ne fait même pas, en droit, acte d'hostilité.

Il va de soi, cela étant, que la Belgique aurait dû, en ce qui concerne les réquisitions et les services, et, d'une manière générale en tout ce qui concerne l'occupation, bénéficier d'un régime particulièrement large et humain de la part de l'autorité allemande, si celle-ci eût eu le moindre respect pour les obligations naturelles du droit des gens.

Il n'en a rien été. Au contraire, il semble que l'Allemagne ait voulu tenir, vis-à-vis d'elle-même, la gageure de pousser en Belgique ses exactions et ses abus de la force au delà des limites jamais atteintes dans l'histoire des guerres.

Cet excès d'injustice se retournera un jour cruellement contre elle.

Il ouvre à la Belgique un double titre à la complète réparation du préjudice immense qui lui a été infligé.

L'ŒUVRE DU GOUVERNEMENT BELGE PENDANT LA GUERRE : ACTIVITÉ DES DIVERS DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS. — Renseignements recueillis par le « Bureau Documentaire Belge ». — In-18 carré, 64 pages. — 1917.
(Existe aussi en édition flamande.)

CE QUE LES BELGES DE LA BELGIQUE ENVAHIE PENSENT DE LA SÉPARATION ADMINISTRATIVE, avec un avant-propos de M. H. CARTON DE WIART, Ministre de la Justice. — Broch. in-8°, 48 pages. (Décembre 1917.)
(Existe aussi en édition flamande.)

ÉPHÉMÉRIDES DES CAMPAGNES BELGES EN AFRIQUE (1914-1917). — Broch. in-18 carré, 15 pages. — 1918.

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE L'ALLEMAGNE EN BELGIQUE OCCUPÉE : Un document écrasant pour l'administration allemande. — Broch. in-8°, 16 pages. — 1918.

III. — TRAVAUX PARTICULIERS DE COLLABORATEURS DU « BUREAU DOCUMENTAIRE BELGE ».

Jean de Beer (A. Dewinne) : *L'Allemagne s'accuse* : L'invasion et l'occupation allemandes en Belgique, d'après les documents allemands. — Broch. in-16, 62 p., 1915 (coll. « Pages actuelles », n° 31). — Paris, Bloud et Gay. — 60 cts.

***

Th.-C. Buyse, traducteur au Ministère de la Guerre de Belgique, collaborateur au « Bureau Documentaire Belge » : *Les batailles de la Marne* (6-12 *septembre* 1914). Traduction d'une version allemande ayant pour auteur un officier d'état-major allemand, avec un croquis du champ de bataille ; précédé d'une étude critique de Joseph REINACH. — In-16, VIII-150 pages, 1917, 3 francs. — Bruxelles et Paris, Van Oest et Cie.

Le Slesvig danois de 1864 *à* 1916. *Le régime prussien en pays conquis.* — In-8°, 41 pages, 1917, 75 centimes. — Lausanne, Payot.

***

Fernand Van Langenhove, secrétaire scientifique de l'Institut de Sociologie Solvay à Bruxelles, secrétaire du «Bureau Documentaire Belge» : *Comment naît un cycle de légendes. Francs-tireurs et atrocités en Belgique.* — In-16, 300 pages, 1916. — Lausanne et Paris, Payot, 3 fr. 50.
(Éditions anglaise, allemande, flamande, espagnole.)

Le dossier diplomatique de la question belge. — In-16, 416 pages, 1917. — Bruxelles et Paris, G. Van Oest, 4 francs.

La volonté nationale en 1830. — In-16, 47 pages, 1917 (Collection « Cahiers belges », nos 8-9). — Bruxelles et Paris, G. Van Oest, 60 centimes.

De la science à l'action. L'enseignement d'Emile Waxweiler. (Extrait de la « Bibliothèque universelle et Revue suisse », décembre 1916), 24 pages. — Lausanne, Imprimeries Réunies.

***

Frédéric Sohr, docteur en droit, secrétaire du « Comité maritime international », secrétaire du « Bureau Documentaire Belge » : *Le culte de la violence : Notes à propos du manuel « L'interprète militaire » du capitaine von Scharfenort.* — Broch. in-8°, 16 pages. — Imprimerie du « Havre-Eclair », 1918.

***

Fernand Passelecq, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, directeur du « Bureau Documentaire Belge » : *L'altération officielle des documents belges dans le second Livre blanc allemand.* — Broch. in-18, 134 pages, 1916. — (Coll. « Pages d'histoire », n° 93). 1 franc.— Paris, et Nancy, Berger-Levrault.

La Réponse du Gouvernement belge au Livre blanc allemand du 10 mai 1915. — Broch. in-18, 84 pages. (Même collection, n° 102), 1916, 60 centimes. — Même éditeur. (Paru d'abord dans « La Revue des Deux-Mondes », 15 avril 1916.)

(Editions flamande, anglaise, italienne, espagnole.)

Les déportations belges à la lumière des documents allemands. — In-8°, XVI-435 pages, 1917, 7 fr 50. — Paris, Berger-Levrault.

La vérité sur les déportations belges. — Broch. in-18, 80 p. (Coll. « Pages d'histoire », n° 138), 1917. 60 centimes. — Même éditeur.

La question flamande et l'Allemagne.— In-12, X-332 pages, 1917, 4 francs. — Même éditeur.

Magistrature belge et administration allemande, avec nombreux documents originaux. — Broch. in-18, 80 p. (Coll. « Pages d'histoire »), 1918. — Même éditeur.

Unemployment in Belgium during the German occupation and its general causes. — Broch. in-8°, XX-92 pages, 1917. — 1 sh. London, Hodder and Stoughton.

Pour teutoniser la Belgique. — Broch. in-16, 120 p. (Coll. « Pages actuelles »), 1916. — 1 fr. 20. — Paris, Bloud et Gay.

Lettre à un neutre sur les « représailles » de l'armée allemande en Belgique. — Broch. in-16, 32 pages, 1916. — 50 centimes. (Paru d'abord dans « *The Nineteenth Century* », avril 1916.)

Belgian Unity and the Flemish Movement. — (Extrait de « The Nineteenth Century », octobre 1916). — Broch. in-8°, 17 pages. — London, Spottiswood, Ballantyne and C°.

The « Sincere Chancellor » (Extrait de « The Nineteenth Century » de mai 1917). — Broch. in-8, 16 pages. — London, même éditeur.

Francs-tireurs et atrocités en Belgique (paru dans « Le Correspondant » du 25 décembre 1915). — Broch. in-16. — Imprimerie du « Havre-Eclair », Le Havre. (Hors commerce.)

La flamandisation de l'Université de Gand, d'après de nouveaux documents allemands. (Extrait de « Le Correspondant » du 10 juin 1917.) (Hors commerce.)

Y a-t-il une nation belge ? — Broch. in-16 carré, 24 pages, 1917 .— 50 centimes. Paris, Van Oest et Cie.

(Existe aussi en édition espagnole.)

Le testament politique du général von Bissing, avec notes critiques et un commentaire. — Broch. in-16, 48 pages. (Coll. « Les Cahiers belges », n° 6), 1917. — 60 centimes, même éditeur.